

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019**

Date de la convocation : 18/11/2019

Présents :

Mmes DAVID, LETACHE, REGANHA,

MM. AUZET, BAUDIN, BA IDRIS

Absents : M YAMBEN

Retardés : Mme COIFFIER (arrivée en séance à 20H16) M. MARTIAL arrivé en séance à 20H43

Représentée : Mme PADUA par M AUZET

Secrétaire de séance : M. BA IDRIS

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire
2. Décision modificative budgétaire
3. Convention de concession de places de stationnement
4. Taxe d'aménagement : exonération facultative en matière de taxe d'aménagement relative aux constructions d'abri de jardin soumis à déclaration préalable
5. Convention relative à la mise à disposition d'abri(s)-voyageurs par le département de Seine-et-Marne
6. Avenant à la convention de gestion transitoire par la Commune de Réau des compétences transférées à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud
7. Représentation de la commune de Réau au SMITOM
8. Mise en place d'un compte épargne temps pour le personnel communal
9. Mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire pour le personnel communal)
10. Divers

Les points 8 et 9 n'étant pas finalisés ils sont reportés à une séance ultérieure

M. le Maire indique qu'un point urgent nécessite l'avis du Conseil et propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Avis sur le projet de délimitation du domaine public autoroutier concédé sur la commune de Réau

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES PRECEDENTES SEANCES

A l'unanimité le conseil a approuvé le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2019.

1 - CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

A l'unanimité, Le conseil municipal de Réau autorise Monsieur Le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

2 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1

Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé la décision modificative n°1.

3 - CONVENTION DE CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT

La convention de concession de places de stationnement proposée avec France PIERRE pour trois places de stationnement sur le parking de l'école moyennant une participation financière annuelle de 720 € est approuvée à l'unanimité.

4 - TAXE D'AMENAGEMENT : EXONERATION FACULTATIVE EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT RELATIVE AUX CONSTRUCTIONS D'ABRI DE JARDIN SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

En application de l'article L. 311-9, le Conseil municipal a décidé d'exonérer totalement de la part communale de la taxe d'aménagement les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

5 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'ABRI(S)-VOYAGEURS PAR LE DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les termes de la convention relative à la mise à disposition d'abri(s)-voyageurs et autorisé M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

6 - AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION TRANSITOIRE PAR LA COMMUNE DE REAU DES COMPETENCES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de prolonger par un avenant la convention de gestion transitoire par la commune de REAU des compétences transférées à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, dans les conditions sus décrites et en ce qui concerne la compétence Electricité et ce du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 ;

7 REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE REAU AU SMITOM

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné M. BAUDIN Daniel en qualité de représentant au SMITOM et a demandé à la communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud pour que ce dernier soit désigné auprès de ce syndicat.

8 - AVIS SUR LE PROJET DE DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE SUR LA COMMUNE DE REAU

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **A émis** un avis favorable au projet de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) des autoroutes A5a et A105 pour sa partie située sur le territoire communal.
- **A accepté** les propositions de remises foncières dans le domaine public communal portant sur les parcelles cadastrées section ZA n°19, section Y n° 317p et 318p et section A n°938p et 944p telles que délimitées sur les plans de délimitation modificative du DPAC établis par GEOMEXPERT.

A rejeté la proposition de la remise foncière dans le domaine public communal portant sur les parcelles cadastrées section Z n°470, 472, 474 et partie de la parcelle cadastrée section A n°941.

A demandé à ce que celle-ci soit réétudiée en cohérence avec l'emprise remise au département.

9 - DIVERS

- Informations diverses

- Prochain conseil municipal le 9 décembre 2019
- Elections municipales les 15 et 22 mars 2020
- Effectif du service technique communal :
M le Maire indique que les recrutements sont terminés et le service est au complet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance levée à 21H07.